



**PV de l'AG de l'ASPRO Grand Surprise
tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 19h30
au Club Nautique de Versoix**

Membres présents : 23 dont : 16 membres actifs, 3 membres copropriétaires, 2 non-membres, Céline Michel et Lydia Staehli

Membres excusés : Olivier Bergerat, Marc Lacour, Vincent Perego, Thierry Perrin, Olivier Rigot, François Séchaud, Peter Wagen et Bernard Zwibel

§ 1 : **La liste de présence** a circulé et tous les présents l'ont signée.

§ 2 : **L'ordre du jour** a été envoyé à tous et il est approuvé à l'unanimité. Le Président propose d'inverser les points 11 et 12, ce qui est accepté.

§ 3 : **Le PV de notre dernière AG** du 8.11.2015 a été envoyé à tous. Il est adopté à l'unanimité.

§ 4 : **Introduction du Président :**

Maurice Gay informe l'Assemblée que suite à son élection à la municipalité de Nyon, il n'a malheureusement pas eu le temps nécessaire à consacrer à son mandat de président de l'ASPRO, ce qu'il regrette. Il se voit contraint de quitter la présidence. La bonne nouvelle, c'est qu'il a trouvé un remplaçant.

Il remercie son comité pour le travail accompli, et notamment :

- ✓ Bernard Vananty qui a pallié à l'absence du président et organisé entre autres la soirée North à Palexpo et l'AG de ce soir
- ✓ Céline Michel, hors comité, pour la réussite de la refonte de notre site internet, en collaboration avec Bernard Vananty
- ✓ Lydia Staehli, secrétaire – trésorier.
- ✓ Christian Haegi, hors comité, pour l'organisation avec North de leur partenariat
- ✓ Laurent Gascoin, hors comité, pour les classements et la bonne exécution de son mandat de réviseur des comptes.

§ 5 : **Rapport du Vice-Président sur l'activité de la saison écoulée :**

Bernard fait l'historique des activités 2016. 11 manches sur les 13 ont pu être courues. Les 6h de Nernier étaient trop ventées et le Critérium à Founex a été annulé au dernier moment par le club organisateur.

2 bateaux ont fait les 11 manches : Morpho et Sibuya. Sur les 20 bateaux classés, 16 sont suisse et 4 français. Little Nemo a obtenu 5 victoires dont la Genève-Rolle, Mea Huna 3 dont le Bol d'Or, et Tix Way 3 également dont la Translém. 14 bateaux (en baisse par rapport à 2015 avec 17) ont participé au Championnat de série, gagné par Little Nemo

§ 6 : **Rapport de la commission technique :**

- a. Suite à la demande d'un nouveau membre, Pierre Prevel (Cap Horn, ex Pétreil), il s'avère que notre règlement de jauge prévoit, sous chiffre II.7.3, un moteur de **min. 13 CV**, alors que les moteurs installés à bord des bateaux font 11 CV. A changer dans notre règlement.

- b. Le point I.5.5 va également être corrigé (cela avait été oublié l'année dernière) : en Championnat de Série, le nombre d'équipiers peut être de 3 à 5 (au lieu de 4 à 6). Bernard Borter s'occupe d'apporter ces deux points dans notre règlement.
- c. En réponse à la demande d'un membre, il est rappelé que le pataras peut être en textile de 5 mm **minimum** (chiffre II.3.1).

§ 7 : **Rapport du Trésorier :**

Lydia commente les comptes qui présentent une perte de CHF 605.70. La fortune s'élève à CHF 8'292.21. Nous avons encaissé CHF 4'320 de cotisations et CHF 100 restent impayés. Le total des frais se monte à CHF 5'271.10, et se compose comme suit :

Prix (Soirée North & AG)	CHF	1'040.00
Apéro North Sails Palexpo	CHF	778.00
Refonte site internet	CHF	2'830.00
Charges administratives :	CHF	516.20
Frais bancaires	CHF	106.90

Le montant de CHF 100.00 de cotisations impayées correspond au bateau Nexus de Diego Andrey. Il a reçu un rappel.

MAGIC KISS, SUI 242, a été vendu. La cotisation 2016, impayée, a été annulée dans les comptes.

Deux nouveaux membres se sont joints à notre AG : Pierre Prevel avec CAP HORN, SUI 104 (ancien Pétreil), et Patrick Craman, BLUE NOTE 2, SUI 147 (ancien Karma), représenté ce soir par deux de ses copropriétaires, Morgan Ratte et Stéphane Clerc. L'Assemblée leur souhaite la bienvenue.

Rapport du vérificateur des comptes :

Laurent lit son rapport et demande à l'Assemblée d'approuver les comptes soumis.

§ 8 : **Décharge au comité et au vérificateur :**

L'Assemblée donne décharge au comité et approuve les rapports du trésorier et du vérificateur.

§ 9 : **Bilan Championnat North 2016 :**

Le président remercie Christian pour ses démarches avec North, qui ont abouti à ce partenariat. 6 régates ont été retenues dont 5 manches comptaient pour le classement. 10 bateaux ont fait les 5 manches nécessaires. Les 3 premiers (Little Nemo 2, Mea Huna et Tix Way ont reçu une photo de leur bateau « saisie » dans du verre. Le génois offert par North et tiré au sort à Palexpo a été gagné par Sibuya II. Un apéro (boissons offertes par North) a suivi la distribution des prix.

Un grand merci également à Bernard Vananty, qui a orchestré l'organisation sur place à Palexpo. Et bien sûr un grand merci à North pour son soutien, qui sera renouvelé l'année prochaine.

§ 10 : **Bilan Championnat 2016 :**

Ce point a déjà été traité par le vice-président en § 5 ainsi qu'au paragraphe précédent.

§ 11 : **Election du nouveau président :**

Maurice Gay ne se représentant pas, il informe l'Assemblée de la candidature reçue de Bernard Borter. Aucune autre candidature n'est annoncée autour de la table. Maurice invite l'Assemblée à élire Bernard Borter, ce qui est fait sous les applaudissements.

§ 12 : **Election du comité :**

Vice-président : Thierry de Groote

Secrétaire-Trésorier : Lydia Staehli

Membres : Bernard Vananty et Bernard Schopfer (Communications).

Commission technique : Philippe Raphoz, François Séchaud et Alex Vandini

Hors comité :

Site Internet : Céline Michel

Résultats : Cédric Rösti, équipier de Little Nemo

Vérificateur aux comptes: Laurent Gascouin

Christian Haegi : Challenge North Sails

Délégué ACVL et Swiss Sailing : Jean-Marie Mechelany

Ce comité est élu à l'unanimité.

§ 13 : **Cotisations 2017 :**

Le nouveau président prend la parole. Il propose, pour 2017, l'introduction, pour les critères, d'un jury semi-direct, sur l'eau, ce qui permettrait de régler les problèmes beaucoup plus facilement et rapidement. Il pense qu'un budget de CHF 2'000 est raisonnable.

D'autre part, il faut envisager un budget d'environ CHF 2'500 pour le maintien du site internet.

Tenant compte de ces dépenses, il propose d'augmenter la cotisation de membre actif de CHF 100 à CHF 150, et de maintenir les cotisations copropriétaire et équipier à CHF 20.

Ce point est accepté par 12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Thierry de Groote informe l'assemblée qu'il a trouvé un sponsor pour 2017. Il s'agit de la Banque Syz SA pour un montant de CHF 3'000.

§ 14 : **Calendrier 2017 :**

Bernard souligne que le calendrier 2017 n'est pas encore connu. D'autre part, le nouveau comité n'a pas eu la possibilité de s'en occuper. Il demande à l'assemblée de donner au comité le mandat pour l'élaboration du calendrier 2017.

Il ne sait pas encore quelles régates seront retenues (et ne peut de ce fait pas répondre à Jean-Marie, qui aimerait savoir si le X de Sciez est retenu), mais pense réduire le nombre de courses de 13 à 10, en ôtant entre autre la Translémanique en solitaire. Il prévoit : 5 courses au large et 5 critères, soit 10 régates, qui comprennent le Championnat de série.

L'assemblée suit la demande du président à l'unanimité moins une abstention.

Le président souhaite éviter de faire courir deux régates le même week-end. Ce point ne fait pas l'unanimité, mais il n'est pas voté.

Concernant le calendrier, Jean-Marie signale qu'en 2016, le Joran s'est couru en même temps que l'X de Sciez. Le comité va tenter d'éviter ce genre de collision, si possible.



§ 15 : **Règlement de jauge :**

a) **adoption du règlement 2017 :**

Pas de notes

b) **Addendum au règlement pour les clubs organisateurs :**

« Vitesse du vent pour Solent : à partir de 15 nœuds régulier. Pas de changement durant la course. Indiqué par le pavillon Y – port du gilet obligatoire.

§ 16 : **Voiles :**

Le président distribue deux fiches techniques (North Sails et Europ'Sails), concernant le nouveau solent. Il a 4 lattes roulables et sera accepté dès les régates 2017. A changer dans le règlement de jauge : LP min. 3.08 au lieu de 3.05. LP max. 3.60 au lieu de 3.25.

La longueur du guindant est libre.

Veiller à ce que ce solent rentre dans la jauge française ; si besoin en modifier les cotes.

L'assemblée fait confiance au comité pour finaliser ce point. Elle accepte les deux changements de jauge suivants :

- Il est autorisé d'avoir le solent et l'ancien inter à bord pour toutes les régates.

- Pour les critères, 4 voiles peuvent être à bord : la GV, 2 voiles d'avant plus un spi.

§ 17 : **Divers :**

Concernant les médias, le comité attire l'attention sur le fait que toutes les informations importantes et officielles se trouvent sur le site internet de l'Aspro GS. Le compte sur Facebook n'a plus été actualisé mais sera réactivé : tous sont invités à y participer.

Nicolas Fuchs, ISIS, se dit prêt à donner un coup de main en cas de besoin.

Il est décidé de mettre les PV des AG sur le site. Lydia va essayer d'en trouver un maximum.

La séance est levée vers les 22h00 et suivie d'un apéro offert par Maurice Gay.

La secrétaire : Lydia Staehli